

CHAMBRE DE COMMERCE
DES ALPES-MARITIMES

La Chambre de Commerce
pendant la période d'Après-Guerre

1919-1929

Compte-rendu des dix années de Présidence
de M. François BECCHI



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE
26, RUE SMOLETT, 26
NICE

Chambre de Commerce de Nice et des Alpes-Maritimes

Instituée par décret du 6 décembre 1860

SIEGE : 20, Boulevard Carabacel -- NICE

COMPOSITION DE LA CHAMBRE POUR 1928-1929 (Nombre de Membres 24)

PRESIDENTS HONORAIRES

M. Edouard BERI, O. * * * Nice. — M. GILLETTE-ARIMONDY, * * * Cannes.

BUREAU

MM.		Téléph.
1929 BECCHI François, O. * * *	Président, Transports, villa Olga, r. Caffarelli, Nice.	58-26
1931 BAXA Henri-Barthélemy, *	Vice-Président, Huiles d'olive, 8, quai Papacino, Nice.	62-38
1933 GOBY Xavier, *	Vice-Président, Parfumerie, Grasse.	0-85
1929 ESCARRAS Gabriel.....	Secrétaire, Alimentation en gros, v. Aziadé, av. St-Nicolas, Cannes.	*-21
1931 ALLEGRE Emile, *	Trésorier, droguerie en gros, 31 bis, r. République.	64-50 et 64-34

MEMBRES

MM.		
1929 BAILET Jean.....	Tannerie, place Carabacel, Nice.	32-76
1933 BOVIS Léon, * O, *	Industriel, 3, rue Caffarelli, Nice.	57-37
1931 EXIBARD J., * * O. I. *	Importation-Exportation, 27, rue Biscarra, Nice.	
1931 FIOUPOU Alexis.....	Fers et métaux, 9 bis, rue Macé, Cannes.	14-58
1933 FLORY François, * *	Matériaux de construction, 16, quai St-Pierre, Cannes.	5-38
1933 FOUCARD-CRESP A., *	Huiles d'Olive, Grasse.	0-07
1933 GASTAUD Melchior.....	Alimentation, rue Saint-François-de-Paule, 2, Nice	20-46
1929 MAUREL Gaston, * *	Pharmacien, place Guynemer, Antibes.	49
1931 MERLE Antoine.....	Fabricant de poteries, Vallauris.	27
1931 MONNOT Emile, * *	Avenue Colombo, villa Henriette, Nice.	86-03
1929 MOREL Alphonse.....	Industriel, Essences et Parfums, Grasse.	0-19 et 0-10
1933 MOSCHETTI J.-B., * * * I.	Industriel, Menton.	4-33 et 2-07
1929 PERUGGIA Laurent, *	Transports Maritimes, place Cassini, Nice.	61-69
1933 PREISIG Charles, * * O....	Brasserie, 11, boulevard de Riquier, Nice.	64-04 et 66-86
1929 PRÉVEL Maurice, *	Hôtellerie, Hôtel de la Méditerranée, Nice.	25-17
1933 SIGNORET Gabriel, *	Industriel, Avenue Pauliani, Nice.	25-52
1931 TOURNAIRE Gustave	Ingénieur des Arts et Métiers, Grasse.	0-30
1929 N.		
1931 N.		

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.		
AUSSEL Nicolas, * * O.	La Floride, Antibes.	1-70
CHIERICO Raoul.....	Hôtellerie, Hôtel Annonciata, Menton.	1-06
HUGUES Jean.....	Travaux publics, rue Verdi, 31, Nice.	57-80
LACOUR René, *	Hôtel de la Californie, Cannes.	3-89
MARI Antoine, * * C. *	Huiles d'Olive, Parc aux Roses, La Lanterne, Nice.	51-76
MIGNO J.-H., *	Nouveautés, 6, avenue de Verdun, Nice.	
MOULINIER Aimé	Fleurs Naturelles, 14, rue St-François-de-Paule, Nice.	74-48
ROCCA A., *	Négociant, à Menton.	4-79
Le Directeur de la Banque de France, Nice.		
Le Président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures, Grasse.		
Le Président du Syndicat des Fabricants Parfumeurs, Grasse.		

ADMINISTRATION

Directeur général : M. BARRAYA Louis, * * * I. Licencié en Droit.

CHAMBRE DE COMMERCE DES ALPES-MARITIMES

1919-1929

Compte-rendu des dix années de Présidence

de M. François BECCHI

A la séance du 5 décembre 1929, M. BECCHI, Président de la Chambre de Commerce des Alpes-Maritimes depuis 1919, a rendu compte de son mandat dans les termes suivants :

MES CHERS COLLÈGUES,

La séance d'aujourd'hui est la dernière que j'ai l'honneur de présider, et je tiens à cette occasion, à vous exprimer toute ma gratitude pour l'extrême confiance que vous n'avez cessé de me manifester au cours des dix années pendant lesquelles j'ai exercé ces hautes fonctions.

Le renouvellement intégral qui eut lieu après la guerre, en décembre 1919, fit entrer au sein de notre Chambre de Commerce une majorité d'éléments nouveaux, puisque sur les 21 membres qui la composaient alors pour la première fois, 12 n'avaient jamais appartenu à notre Compagnie.

Nous sortions d'une période tourmentée, celle de la guerre, au cours de laquelle notre Chambre de Commerce se montra réellement à la hauteur des circonstances, en apportant sa collaboration active et désintéressée aux Pouvoirs Publics, sous l'impulsion intelligente et dévouée de notre regretté président Alexandre Durandy, et de notre vénéré président honoraire, M. Edouard Beri.

La paix signée, des problèmes non moins ardues se présentèrent dans tous les domaines : économique, financier, social. Dans l'ivresse de la Victoire, ce qu'on a appelé « une vague de paresse » semblait devoir affaiblir le Pays, et le mener à la ruine. Il appartenait aux éléments actifs, aux esprits clairvoyants de réagir pour ne pas perdre le bénéfice d'une victoire si durement et si douloureusement achetée !

Les Chambres de Commerce eurent un rôle prépondérant à remplir dans cette restauration économique du pays, et aujourd'hui, après dix ans d'efforts, nous pouvons bien légitimement reconnaître qu'elles n'ont pas failli à leur mission !

La situation avait été particulièrement angoissante dans notre région, dont la richesse est faite en grande partie, on peut dire, de la richesse du monde. La crise risquait d'avoir dans notre région des répercussions plus terribles qu'ailleurs, et il était nécessaire de se mettre résolument à l'œuvre pour la conjurer; c'est ce que fit la nouvelle Chambre de Commerce, en qui les électeurs consulaires avaient placé leur entière confiance avec une touchante unanimité.

L'œuvre à accomplir était belle, mais la responsabilité à assumer était grande aussi, et lorsque vous me fîtes l'honneur de m'appeler à la présidence, je vous déclarai

que si j'acceptais cette lourde charge que je considérais comme au-dessus de mes forces, c'était bien parce que j'étais assuré de la haute valeur et du concours éclairé de vous tous.

Permettez-moi, mes chers collègues, avant de quitter cette présidence, de rappeler en un bref exposé ce que fut cette œuvre commune, durant ces dix dernières années, en y associant ceux qui nous ont quitté depuis : MM. Goiran, Giraud, Pugnaire et aussi ceux qui sont morts leur tâche accomplie et auxquels j'adresse le plus ému et le plus reconnaissant souvenir : MM. Quet, Bompard, Gillette, Lechaudé, Ciais et Porreard, sans oublier les membres correspondants comme MM. Burron, Collomb, du Vaure qui furent pour nous des collaborateurs si précieux !

Et je manquerais à tous mes devoirs si à cette occasion je ne rendais le même hommage à notre directeur général, M. Barraya, si intimement lié à notre œuvre, ainsi qu'à tous les collaborateurs de nos divers services, qui ont apporté, sous son impulsion ardente, une inlassable activité et une réelle compétence dans l'accomplissement de leur tâche.

La *situation morale* de la Chambre de Commerce des Alpes-Maritimes, tout d'abord s'est affirmée sérieusement durant cette période. Notre Compagnie est arrivée à se placer aux premiers rangs des Chambres de Commerce de France, non seulement par le nombre de ses membres qui a été porté au maximum de 24 prévu par la loi, mais aussi par l'autorité et le prestige qu'elle est arrivée à acquérir auprès des pouvoirs publics, des corps élus, des grandes administrations, et surtout auprès de nos mandants.

Nos services se sont continuellement accrus et c'est pour en assurer le libre développement que nous avons dû arriver à la construction de ce magnifique Palais qui fait honneur à notre région et l'admiration de tous nos visiteurs.

Nous avons pu installer dans ce palais une *exposition permanente* du Commerce et de l'Industrie qui est une démonstration de l'activité économique de notre département; nous y avons créé une *salle de documentation*, parfaitement organisée et, unique peut-être dans les Chambres de Commerce avec des documents tenus à jour dans toutes les branches ; douanes, transports, finances, commerce extérieur, etc., pour tous les pays du monde, documents qui trouvent leur complément dans les ouvrages que renferme notre riche bibliothèque.

Des organismes nouveaux, créés par notre Compagnie ou sous ses auspices, y ont établi leur siège et leurs services :

La Chambre des Métiers qui assure et étend si heureusement nos services d'apprentissage et d'enseignement technique par ses réalisations pratiques, ses cours professionnels dont le succès est si grand, son office d'orientation professionnelle, etc.;

La Caisse de compensation pour allocations familiales qui a distribué encore l'année dernière 646.103 francs aux familles ouvrières;

Le Comité Patronal *des Assurances Sociales* qui s'est donné pour mission de faciliter aux employeurs autant qu'aux assujettis la mise en marche et l'application de cette loi des assurances sociales si complexe et si remplie d'incertitudes;

Le Comité Régional *des Conseillers du Commerce Extérieur* dont l'action vigilante s'exerce parallèlement à celle de la Chambre de Commerce, dans son rayon propre, et qui a pu organiser, il y a deux ans, le Congrès National des Conseillers du Commerce Extérieur de France dont le succès a eu un si grand retentissement.

La *Banque Populaire* qui, bien qu'installée dans des locaux séparés, fonctionne sous le patronage entier de la Chambre de Commerce et dont le petit commerce, la petite industrie et l'artisanat apprécient si hautement les services;

La Section de Nice de la *Société de Géographie Commerciale* qui avec son *Comité de Propagande Coloniale* ajoute encore à notre documentation économique;

Et dans un domaine un peu différent, n'avons-nous pas à nous enorgueillir aussi d'avoir pu créer à Nice ces cours d'*Enseignement supérieur* qui, depuis cinq années, apportent aux étudiants et au public lettré de notre ville les enseignements les plus précieux des maîtres de l'Université d'Aix-Marseille dans les Lettres, les Sciences, le Droit et la Médecine ?

**

Nous avons fait, l'année dernière, l'acquisition des deux immeubles contigus à notre Palais. Dans l'un, vous le savez, nous avons déjà commencé les travaux pour la création d'une *Ecole des Métiers du Bâtiment*, avec le concours financier de l'Etat, du département et de la Ville de Nice; dans l'autre, nous installerons éventuellement le complément des cours de cette école du bâtiment, et, s'il y a lieu, la *Bourse des Valeurs et du Commerce* dont nous avons demandé la création.

Par ailleurs, nos encouragements aux œuvres d'*Enseignement technique et Professionnel* n'ont jamais fait défaut, et nous avons coopéré notamment à l'organisation au Lycée de Nice d'un cours autonome complet de préparation à l'école des *Hautes Etudes Commerciales* de Paris; ces encouragements vont aussi à l'*Ecole Hôtelière* et à l'*Ecole Pratique de Commerce*, ainsi qu'à leurs anciens élèves auxquels nous attribuons des *bourses de voyage* et de *stage commercial* à l'étranger.

**

La préoccupation dominante des Chambres de Commerce, dès l'après-guerre, a été le rétablissement des *relations par voies ferrées* et le développement des moyens de transport. Dans notre région, située à l'extrême frontière, avec une seule ligne qui la relie avec l'intérieur du pays, ces questions se sont présentées avec une urgence et une acuité toutes particulières.

Nous avons, dès les premières années, prêté notre concours à la Cie P.-L.-M., dont le matériel avait été mis en partie hors d'usage par la guerre, pour régler l'attribution des wagons, et nous l'avons fait avec une régularité et une impartialité auxquelles la Compagnie et les usagers ont rendu hommage.

Dans toute la mesure qui nous paraissait raisonnable, nous sommes intervenus sans relâche, avec une inlassable ténacité auprès du Ministre des Travaux publics et de la Compagnie P.-L.-M. pour arriver à l'*amélioration progressive de la marche des trains de voyageurs*, et nous avons aujourd'hui la satisfaction de constater que nous sommes mieux desservis qu'avant-guerre !

Les tarifs de transport, tarifs généraux et tarifs spéciaux ont toujours trouvé notre vigilance en éveil, ainsi que tous les *travaux* pouvant aider et faciliter les services des usagers dans toutes les gares du département.

Les dirigeants de la Compagnie P.-L.-M. n'ont cessé de témoigner à l'égard de notre Chambre de Commerce une bienveillance exceptionnelle, et les vœux que nous exprimions soit directement, soit par l'entremise de l'*Office des Transports* des Chambres de Commerce du Sud-Est étaient toujours examinés avec le sincère désir de nous donner satisfaction.

Nous avons eu l'extrême joie de voir inaugurer pendant cette période la *ligne de Nice-Coni*; il nous avait fallu intervenir énergiquement, vous le savez, pour qu'à une certaine époque où sévissait particulièrement la crise financière, les travaux ne fussent pas abandonnés.

Mais si nos désirs sur ce point ont été réalisés, nous n'avons pas perdu de vue que de nouvelles voies ferrées s'imposent pour nous relier à d'autres régions de France. Le *concours Nice-Grenoble* pour lequel le jury s'est réuni à Nice, en 1922, a démontré que la construction d'une ligne directe à travers les Alpes n'était pas encore pratiquement réalisable; nous avons porté alors nos efforts vers la construction d'abord d'une ligne contournant les Alpes, par l'établissement de la relation *Avignon-les-Arcs*, que nous considérons comme le premier tronçon du *doublément de la ligne du Littoral*, par *Draguignan et Grasse*.

Nous avons fait des démarches enfin, pour la mise à voie large de la *ligne Nice-Digne* qui nous relierait à Grenoble dans les meilleures conditions possibles.

Tous ces projets, avec l'appui du Conseil général et de nos parlementaires sont à l'étude, et nous devons espérer que leur réalisation ne se fera pas trop attendre encore.

**

Les *relations postales et téléphoniques* ont également retenu toute notre attention, car elles intéressent au plus haut point la vie commerciale et industrielle. Pour toutes les villes du Littoral nous avons obtenu de sérieuses améliorations dans l'aménagement des locaux et les services de distribution postale.

Si le service téléphonique laisse encore quelque peu à désirer dans ces mêmes villes, en raison surtout de l'accroissement trop rapide de la population, les relations interurbaines se sont considérablement améliorées par la création de nouveaux et nombreux circuits. *Des conférences régionales* auxquelles la Chambre de Commerce est toujours représentée, tiennent en éveil l'administration qui s'efforce de répondre aux exigences justifiées des usagers.

**

Les *questions douanières*, si difficiles à étudier et à résoudre parce que des intérêts parfois contraires se heurtent, ainsi que le *régime des importations et exportations*, ont fait l'objet de maintes interventions de notre part, pour sauvegarder les intérêts des industries et du commerce de notre région.

Le *régime de transit international* institué à la gare de Nice, a fonctionné normalement, et l'emprunt que nous avons contracté pour son installation a pu être entièrement amorti par anticipation avec le produit des surtaxes locales. Pour compléter ce service, nous avons demandé et obtenu la création d'un emploi de receveur des douanes à cette même gare de Nice-Ville. Ce régime facilite grandement les opérations douanières de nos touristes et hivernants, et nous comptons en obtenir l'extension également aux autres villes de saison du Littoral.

**

La situation financière du pays après la guerre a apporté les plus graves perturbations dans les affaires et nous a valu une fiscalité des plus lourdes. Nous avons travaillé de notre mieux pour en atténuer les effets, et nous avons prêté notre concours actif lorsqu'il nous a été demandé, tout en signalant aux gouvernements les conséquences désastreuses de certaines mesures et de certaines taxes parfois inconsidérées.

Au point de vue monétaire, nous avons remédié à l'absence de monnaie divisionnaire qui s'était manifestée après guerre, en émettant pour *plusieurs millions de coupures* qui, si elles n'étaient pas d'une manipulation agréable, n'en facilitaient pas moins toutes les transactions courantes; il en fut de même pour nos *jetons métalliques* en aluminium qui remplacèrent la monnaie de billon disparue. Plus tard, nous organisâmes dans nos services, le *contrôle d'achat des devises étrangères* pour l'application de la loi sur l'évasion des capitaux, et nous le fîmes avec le loyal souci de déjouer toute spéculation sur le franc, sans apporter aucune entrave aux opérations commerciales sérieuses et réelles.

Enfin, après la création de la Banque Populaire, nous avons prêté notre concours pour l'aménagement du *Crédit Hôtelier*, en exécution de la loi du 30 novembre 1923; nous avons même accordé une prime pour la réduction de taux d'intérêt des prêts consentis par cet organisme aux hôteliers de notre département.

**

Notre participation à l'*Exposition Internationale d'Arts Décoratifs de Paris*, en 1925, a été un succès triomphal.

Le Pavillon des Alpes-Maritimes, que nous avons fait édifier, a fait l'admiration des personnalités officielles comme du grand public et a constitué pour notre département la plus efficace et la plus brillante des publicités. Plusieurs grands prix sont venus couronner nos efforts.

Nous avons également obtenu un *grand prix à l'Exposition Coloniale de Marseille en 1922* et nous avons préparé notre participation à l'*Exposition Internationale des Ports Maritimes* qui doit se tenir à Anvers en 1930, à l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Belgique.

**

Nous avons particulièrement travaillé à l'amélioration *des relations maritimes* avec la Corse et les pays Nord-Africains.

Nos ports, si peu favorisés par la configuration de nos côtes, ont été l'objet de nos constants soucis, ainsi que toutes les questions maritimes qui se rattachent à leur exploitation et à leur développement.

Le Port de Nice, centre de l'activité commerciale maritime de notre département a vu son trafic s'accroître d'une façon continue depuis la guerre, grâce aux nouveaux quais mis à la disposition de la navigation par la construction dans le bassin des Amiraux, des quais Ribotti et Infernet, d'une longueur respective de 100 et 214 mètres avec un minimum de 7 mètres de tirant d'eau au pied des murs de quai; un terre-plein de 20.000 m² environ a été aménagé en arrière du quai Infernet. En outre, la sécurité des navires ancrés dans le port a été assurée par les travaux de rétrécissement de la passe d'entrée réduite à 70 mètres, et la création de cales d'épanouissement au quai Infernet.

D'autre part, notre Compagnie a fait les plus grands sacrifices pour doter ce port *des moyens de manutention les plus rapides*, permettant de suppléer à l'insuffisance des places à quai. Elle a pris à sa charge l'installation du réseau *des voies ferrées* sur le quai A.-Infernet; elle a complété son outillage par l'acquisition de deux grues de 3 tonnes, placées sur ce même quai, et adapté des *bennes automatiques* aux deux grues du quai du Commerce pour le débarquement des charbons. Actuellement, les commandes sont passées pour la fourniture de *deux grues* de 5 tonnes avec *bennes automatiques* et *silos* et pour l'équipement aussi avec des *bennes automatiques* des

deux grues du quai A. Infernet. Les facilités d'embarquement et débarquement procurées par ces nouveaux appareils réduiront considérablement les délais de séjour des grands navires charbonniers, notamment, et permettront ainsi d'intensifier le trafic. Signalons encore que l'éclairage des quais a été amélioré avec notre participation financière et que des dispositifs ont été établis pour l'éclairage des cales des navires permettant les opérations de manutention même pendant la nuit.

Enfin, un service de police assuré par des agents de la Police d'Etat, aux frais de notre Compagnie a supprimé les vols nombreux qui s'opéraient sur les quais.

Le trafic, nous l'avons dit, s'est accru régulièrement depuis 1920 et a dépassé de beaucoup, tant en tonnage de jauge des navires qu'en tonnage des marchandises et en nombre de voyageurs, les chiffres des années les plus prospères d'avant-guerre.

Sur nos instances, un arrêté préfectoral récent a réalisé le rattachement au port de Nice du port de Villefranche. Ce rattachement va nous permettre d'exécuter dans ce dernier port des travaux importants pour faciliter les opérations de douane ainsi que le débarquement et l'embarquement des voyageurs empruntant les paquebots de grande tourisme que nous avons réussi à ramener à Villefranche depuis la guerre. Les taxes de péage perçues au port de Nice le seront également à celui de Villefranche. Dans ce même port, nous avons obtenu par ailleurs, la concession du bassin de radoub, délaissé depuis fort longtemps, pour permettre, après la remise en état de la forme, d'assurer les réparations que les navires étaient dans l'obligation d'aller faire exécuter soit à Marseille soit à Gênes, après parfois de longues journées d'attente.

Le port de Cannes, si important au point de vue de la navigation de plaisance, ne possède pas les installations que justifie le développement de son trafic commercial. Sur demande même de la municipalité de cette ville, la Chambre de Commerce a été autorisée par décret, à établir un programme de travaux et d'installation d'outillage, et à percevoir à son profit des taxes de péage destinées à gager les emprunts que nécessitera l'exécution de ce programme.

**

Notre dévoué trésorier M. Allègre vous donnera le compte rendu de la situation financière arrêtée à ce jour. Cette situation est des plus brillantes, puisque pour le service ordinaire l'excédent des recettes est de 574.776 fr. alors qu'il reste encore à percevoir sur les impositions de 1929 une somme de 274.256 fr. 22; l'excédent des recettes de l'ensemble des services s'élève à 1.520.608 francs.

Hors budget nous possédons 554.176 fr. 18, provenant de comptes divers : coupures, jetons métalliques, immeubles, taxe d'apprentissage, etc.

Pour la construction de l'Ecole Professionnelle du Bâtiment en voie d'exécution, nous venons de recevoir du ministère de l'Instruction technique un premier mandat de 634.120 francs à valoir sur la participation de l'Etat qui est de 1.637.250 francs, et nous devons recevoir les subventions du département et de la ville qui s'élèvent ensemble à 800.000 francs.

*

Tels sont, mes chers collègues, brièvement résumées, les réalisations que la Chambre de Commerce des Alpes-Maritimes peut porter à son actif depuis la guerre. Nous avons conscience d'avoir fait tout notre devoir pour donner à nos ressortissants les meilleurs éléments d'un travail fécond : nous avons établi d'ailleurs avec eux une liaison des plus appréciées par la publication depuis 1920 de notre *Bulletin Mensuel*.

Sans avoir la présomption de nous en attribuer le mérite, nous devons bien constater que le chiffre des affaires dans notre département s'accroît selon une progression des plus réconfortantes. Nous en avons la démonstration dans le montant *du principal fictif des patentes*, dont l'assiette n'a pas varié et qui s'est élevé de 1 million 677.194 francs en 1920 à 3.844.492 francs en 1925 pour atteindre en 1928 le chiffre de 6.404.610 francs, représentant plus des 2/3 de celui de la région industrielle et commerciale par excellence de Marseille.

MES CHERS COLLÈGUES,

Les résultats si heureux que nous avons obtenu ne sont pas seulement le fruit de votre labeur désintéressé, de votre haute probité, de votre clairvoyance; ils sont dus aussi, vous en avez nettement conscience, à cette union, à cette confiance mutuelle dont nos relations ont toujours été empreintes.

Mon vœu le plus ardent et le plus sincère, en quittant mes fonctions, est que votre œuvre se continue avec ces mêmes principes et ces mêmes sentiments, pour le plus grand développement et la richesse de notre beau département et de notre Chère France !

Ce discours est accueilli par de longs applaudissements. M. Baxa, se faisant l'interprète de ses collègues, prononce à son tour, l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

Je suis bien convaincu que, comme moi tout le premier, ce n'est pas sans une fierté légitime et une émotion sincère que nous venons d'entendre et d'applaudir le magnifique exposé que nous a fait notre cher Président, M. François Becchi.

Que dis-je notre cher Président? Permettez-moi de laisser de côté pour un instant tout protocole! C'est bien de notre Président qu'il s'agit, mais c'est surtout de notre Chef qui n'a cessé de prêcher d'exemple, c'est de celui qui fut toujours, et qui le demeurera plus que jamais, notre Grand Ami à tous !

Il vient de nous rendre compte de son mandat, qu'il a rempli avec tant de distinction, de compétence, de dévouement et d'éclat, et il l'a fait avec cette modestie qui le caractérise mais qui, cependant, n'a pu masquer son incontestable autorité !

Il a voulu reporter sur nous les succès obtenus par notre Compagnie, aujourd'hui une des premières de France et une des plus en vue à la Chambre de Commerce Internationale !

Il a voulu s'effacer, lui qui, depuis son entrée en fonctions, n'a cessé d'être notre guide, notre conseiller et notre animateur!

Je me souviens des premières séances de 1920, au cours desquelles, stimulant les uns et les autres, rompant avec les errements du passé, il distribuait rapports, études, missions à ses collègues, et sonnait le ralliement unanime au Travail !

Pendant dix ans, il en a été ainsi; et en retour, notre sympathie lui demeura toujours acquise, nos efforts ne lui firent jamais défaut, notre dévouement et notre confiance le suivirent invariablement.

Mais, c'est à lui-même en premier lieu, que reviennent l'honneur et le mérite des brillants résultats obtenus et de la situation prépondérante que notre Compagnie occupe aujourd'hui !

Mes Chers Collègues, ce n'est point le moment de rendre à notre Cher Président, à notre Cher Grand Ami, l'hommage qu'on lui doit !

Une manifestation digne de lui, digne de la Chambre de Commerce, sera organisée par votre Bureau, et ce jour-là tous nous saurons lui témoigner du plus profond de notre cœur, nos sentiments de reconnaissance et d'affection.

Faites confiance à votre Bureau, il vous soumettra ses projets, et d'avance je sais que vous les approuverez.

Mais d'ores et déjà, mes Chers Collègues, je suis certain d'être votre interprète à tous en disant à M. François Becchi, à notre Président, à notre Cher Grand Ami, la vive gratitude que nous lui devons pour tout ce qu'il a fait pour notre Compagnie, pour le Commerce et l'Industrie, pour chacun de nous aussi, et en l'assurant que, répondant à son appel, nous saurons conserver cette union féconde et cette confiance mutuelle qui, nous en avons nous aussi nettement conscience, sont indispensables si nous voulons bien défendre les intérêts de notre magnifique département, et étendre encore davantage l'influence et le prestige de notre Chambre de Commerce.

Mon Cher Président et Ami, vous présidez pour la dernière fois, dites-vous, nos séances habituelles, mais croyez-vous pour cela nous quitter ? Non !

Par la pensée, nous vous garderons au milieu de nous, nous saurons vous retrouver chaque fois qu'il le faudra, vos conseils et votre expérience nous seront souvent précieux; et si vous ne présidez plus nos réunions, dans nos cœurs qui vous demeureront inaltérablement fidèles, vous présidez toujours à l'harmonie de nos volontés, à la confiance de nos relations, à la communion et à l'ardeur de nos efforts !

Et sous votre égide affectueuse, Mon Cher Président et Grand Ami, nous suivrons votre exemple, pour résoudre tous les importants problèmes qui nous attendent, pour répondre dignement à la confiance dont nous sommes investis, et essayer de servir le Pays comme vous l'avez si bien servi vous-même !

(Applaudissements répétés).

M. Gastaud propose à l'assemblée de faire éditer le discours du Président, qui est le compte rendu fidèle de la vie et des réalisations de la Chambre de Commerce, depuis la guerre, en une brochure spéciale, qui serait répandue dans les milieux commerciaux et industriels.

Cette proposition est votée par applaudissements.

Situation Financière

M. Allègre fait un exposé de la situation financière de la Chambre de Commerce, à la date du 30 novembre 1929; cette situation se résume comme suit :

	Recettes	Dépenses	Excédent de recettes
Service ordinaire.....	1.260.414 77	685.637 88	574.776 89
Transit international	16.103 66	1.992 45	14.111 21
Voies ferrées (Saint-Roch et port)	74.611 58	4.099 95	70.511 63
Port de Nice	1.291.358 86	448.774 22	842.584 64
Affectation spéciale (Bourse annuelle de l'Ecole de Commerce)	18.624 35	»	18.624 35
Totaux	2.661.113 22	1.140.504 50	1.520.608 72